

Deux cardinaux électeurs ont-ils violé le secret du conclave ?

Author : Vini Ganimara

Categories : [Divers Osservatore](#), [En Une](#), [Osservatore Vaticano](#), [Rome](#)

Date : 20 mars 2013



Comme je l'avais écrit [ici](#) le 16 mars, les “confidences” – faites devant quelque 5 000 journalistes... – de notre pape **François** sur un épisode du conclave, même si elles ne trahissaient pas – ni moralement ni juridiquement – le secret de l'assemblée et le serment juré, risquaient d'« *inspirer d'autres* » cardinaux électeurs à se risquer à leur tour aux confidences... Cela n'a pas manqué !

Dans un registre relativement mineur, le cardinal **Roger Mahony**, archevêque émérite (mais peu méritant) de Los Angeles (Californie), écrit sur son [blogue](#) à la date du 17 mars :



« Quand nous sommes enfin entrés dans la chapelle Sixtine le 12 mars, j'hésitais encore entre deux ou trois candidats. Toutefois, quand le premier bulletin de vote nous fut distribué et quand vint le moment d'y inscrire un nom quelque chose de puissant – et d'étrange – est arrivé. J'ai pris mon stylo et j'ai commencé à écrire. Cependant, ma main était mue par je ne sais quelle force spirituelle supérieure [*by some greater spiritual force*]. Le nom sur le bulletin s'inscrivit tout seul. Je n'avais pas encore réduit mon choix à un seul nom : mais cela fut fait pour moi. Je l'écrivai, puis je me mis à trembler. C'est là que j'ai compris que l'Esprit Saint était pleinement à l'œuvre dans l'Église de Jésus-Christ, et que mon rôle n'était pas de “choisir” le nouveau successeur de Pierre, mais “d'écrire” son nom – un nom qui m'avait été donné ».

Je n'aurai pas la témérité de gloser sur cet « étrange » phénomène d'écriture automatique. Je laisse cela à plus savant que moi. J'observe, toutefois, que le cardinal a, sans le citer explicitement, voté au premier scrutin pour le cardinal **Bergoglio**. Est-ce, juridiquement parlant, une trahison du serment juré. Je n'en sais rien. Ce que je crois c'est que le cardinal **Mahony** a quand même un "problème". Et ce n'est pas le seul. À bientôt au tribunal M. le cardinal...

Par contre, et dans un registre objectivement majeur, le cardinal **Walter Kasper**, électeur à quelques jours près..., a lui violé le secret du conclave et trahit le serment juré. Voyez ce qu'il déclare dans un [entretien](#) accordé au blogue **Catholic Conclave** et publié le 18 mars :



« Le cardinal Bergoglio a été dès le début mon candidat et dès le début du conclave j'ai voté pour lui. Il représente un nouveau commencement pour l'Église [sic !], pour une Église humble et fraternelle qui est là pour les gens, qui revient à sa source : l'Évangile ».

L'Église vient de passer des ténèbres à la lumière et le cardinal **Kasper** est l'un de ceux qui ont allumé les flambeaux... Pitoyable. Pour le coup, cette déclaration viole le serment juré. Tombe-t-elle sous le coup de la peine canonique d'excommunication *latæ sententiæ* ? Je l'ignore. Je laisse aux savants le soin de le dire, mais le cardinal **Kasper** et son collègue le cardinal **Mahony** sont responsables devant Dieu des actes qu'ils viennent de poser par ces déclarations. Prions pour que Tout Puissant leur fasse miséricorde.